	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2004-134	Diffusion : A	Date d'émission : 4 août 2004	Page : 1/2
Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		*Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais.* *Le texte français constitue la référence.*	
	Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.			

Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : **Sans objet**	Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : **Néant**
Responsable de la navigabilité du matériel : **EADS SOCATA**	Type(s) de matériel(s) : **Avions TBM 700**
Certificat(s) de type n° **181** Fiche(s) de données n° **181**	
Chapitre ATA : **27**	Objet : **Commandes de vol - Vérin de volets "SAGEM/AVIAC"**

Superseded

1. **APPLICABILITE :**

La présente consigne de navigabilité (CN) concerne les avions EADS SOCATA TBM 700 tous numéros de série.

2. **RAISONS :**

Une usure excessive de l'écrou d'entraînement du vérin de volet interne, accentuée par la pollution de la graisse, peut provoquer un jeu trop important entre la tige filetée et l'écrou d'entraînement du vérin.

3. **ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :**

Les mesures suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente CN.

Dans les prochaines 110 heures de vol :

3.1. Vérins internes ayant effectué moins de 1200 heures de vol :

Effectuer un nettoyage et un graissage de la tige du vérin selon le paragraphe C du Bulletin Service EADS SOCATA n° 70-118-27, puis répéter cette opération toutes les 110 heures de vol.

3.2. Vérins internes ayant effectué plus de 1200 heures de vol :

- Effectuer une vérification du jeu entre l'écrou d'entraînement et la tige du vérin interne selon les paragraphes A et B du Bulletin Service EADS SOCATA n° 70-118-27, puis répéter cette opération toutes les 330 heures de vol.

- Effectuer un nettoyage et un graissage de la tige du vérin selon le paragraphe C du Bulletin Service EADS SOCATA n° 70-118-27, puis répéter cette opération toutes les 110 heures de vol.

4. **DOCUMENT DE REFERENCE :**

Bulletin Service EADS SOCATA n° 70-118-27 de mai 2004.

n/TV

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

14 août 2004.

6. REMARQUE :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

EADS SOCATA
Direction des Services
Aéroport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées
65921 Tarbes Cedex 9
FRANCE

Tél. : +33 (0)5 62 41 73 00
Fax : +33 (0)5 62 41 76 54

Ou pour les USA à l'adresse suivante :

SOCATA AIRCRAFT, INC.
North Perry Airport
7501 South Airport Rd.
Pembroke Pines, FL 33023
UNITED STATES OF AMERICA

Tél. : 1 (954) 893 1400
Fax : 1 (954) 964 0805

7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-8063 du 27 juillet 2004.

Superseded